



Assemblée générale

Distr. limitée
13 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Première Commission

Point 105 b) de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Commission du désarmement

Australie : projet de décision

Commission du désarmement

L'Assemblée générale, rappelant ses décisions 74/511 du 12 décembre 2019 et 74/546 du 2 avril 2020 et notant avec préoccupation la situation engendrée par la maladie à coronavirus (COVID-19), décide :

- a) que la Commission du désarmement tiendra en 2021 une session de fond pendant trois semaines au plus, à savoir du 5 au 23 avril, et lui présentera un rapport de fond à sa soixante-seizième session ;
- b) que la Commission du désarmement tiendra sa session d'organisation au début de 2021, avant la session de fond, afin d'élire son bureau et de traiter toute autre question d'organisation en suspens ;
- c) d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-seizième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

